

Le présent arrêté sera transcrit au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble classé.

Art. 3.

Il sera notifié au Préfet du département d' l'Eure

_____ au Maire de la commune
d' IVRY-le-BATAILLE

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne,
de son exécution.

Fait à *Paris, le* 30 Janvier *_____* 1932

M. PETSCHÉ.

Pour ampliation :

Pour le Directeur général des Beaux-Arts,

Membre de l'Institut :

Le Chef du Bureau des Monuments historiques,

Weyhauer

Département :
EURE

Commune :
IVRY LA BATAILLE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
EVREUX

Section : A
Feuille : 000 A 02

Échelle d'origine : 1/1250
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 01/09/2014
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

